



Direction Générale des Services  
☎ 0594 35 90 30 - 📠 0594 38 21 14

**COMMUNIQUÉ**  
**N° 2017-06/DGS/SM/RM**

Le Maire de la Commune de Rémire-Montjoly informe les parents d'élèves, qu'en raison des barrages routiers et des contraintes qui sont ainsi générées pour l'organisation conforme des écoles communales, ces établissements seront fermés exceptionnellement ce jour et ce jusqu'à nouvel ordre.

La Commune communiquera ultérieurement sur la réouverture de ses écoles publiques en fonction de l'évolution de ces mouvements sociaux.

Fait à Rémire-Montjoly,  
le 23 mars 2017.



Le Maire,

  
Jean GANTY